

# RÉSOLUTION I – RÉPUBLIQUE DU PÉROU

THÈME : DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE : L'ABOLITION DU PATRIMOINE MONDIAL

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Observant que le patrimoine mondial de l'UNESCO, dont le but premier est de conserver des sites jugés « d'une valeur universelle exceptionnelle », a pour conséquence le tourisme de masse, qui contribue à la destruction de ces sites,
- Déplorant que les touristes contribuent à la dégradation de lieux symboliques en participant à un tourisme trop ciblé, qui exclue d'autres endroits moins connus qui auraient également une valeur culturelle,
- Rappelant que le patrimoine mondial est une notion inventée par l'Homme qui encourage une surfréquentation touristique sur des sites d'une grande valeur culturelle,
- Choquée qu'il n'y ait toujours aucune mesure entreprise afin de restreindre le tourisme de masse,
- Encourageant un tourisme dit alternatif qui favoriserait les échanges entre cultures dans un respect de l'environnement,
- Décide que tous les pays reconnaissent l'impact du tourisme de masse provoqué par la création du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- d'encourager tous les Etats membres à retirer leurs sites du patrimoine mondial de l'UNESCO afin de préserver l'environnement et la diversité culturelle ;
  - de mettre en avant un tourisme alternatif qui favoriserait les échanges culturels.

*Le texte français fait foi.*